

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
02/5/30
DOSSIER N°5572**

DEMANDE DE SUBVENTION MILIEUX AQUATIQUES

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Thierry GAILLARD, Marie-Thérèse VIALLE, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Eric BODEAU
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des
Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : Mme Valérie SIMONET
A la place de M. Thierry GAILLARD

OBJET : Demande de subvention Milieux Aquatiques



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
Vu la délibération n°CD2022-05/4/19 du Conseil départemental du 20 mai 2022 approuvant le règlement d'aide pour la restauration des milieux aquatiques (Fiche N° 7/2/1)*

VU le budget de l'exercice,
 VU le rapport CP2023-02/5/30 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
 VU l'avis de la Commission CP - Ressources humaines et Développement durable,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Décide d'accorder les subventions récapitulées dans le tableau ci-après :

Bénéficiaire	Objet de la demande	Montant subventionnable par le Département	Participations financières sollicitées	Montant de la subvention départementale
Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse Dossier : 00007495	création d'un poste de technicien de rivière année 3 (2023)	48 000,00 €	Agence de l'eau Loire Bretagne (60 %)	4 800,00 € (10%)
Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine Dossier : 00007535	création d'un poste de technicien de rivière année 2 (2023)	32 676,87 €	Agence de l'eau Loire Bretagne (60 %)	3 267,69 € (10%)

- D'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions ;

- Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental : Chapitre 65 – article 657382 – fonction 78.

Pour la Communauté de Communes Marche et Combrailles en Aquitaine : Mme V Simonet, M. P Morançais n'ont pas pris part au vote
 Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention

Pour l'autre demande

Publié sur www.creuse.fr le 06/03/2023

Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Publié le



ID : 023-222309627-20230227-CP2023030-DE

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET